

LOUIS XIV, UN MONARQUE ABSOLU

L'ABSOLUTISME

- « **Absolutisme** » est un terme forgé en **1796**, qui caractérise la monarchie française de Richelieu au règne de Louis XVI, avec un apogée sous Louis XIV. Le pouvoir est délié (*absolutus*) c'est-à-dire sans partage ; le roi prétend gouverner sans limite, avoir tous les droits sur ses sujets et assimiler sa volonté à la loi.

Principe politique de non séparation des pouvoirs

- Le roi est absolu en ce qu'il **concentre entre ses mains** les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire.
- Il préside tous les Conseils qui forment l'**exécutif** et nomme ces membres révocables selon son bon plaisir. Seul, où s'appuyant sur ses ministres s'il le décide, il énonce les lois (pouvoir **législatif**) qui organisent la vie dans le royaume (édits royaux, ordonnances, déclarations par arrêt du Conseil, lettres patentes...). Ces lois sont diffusées par les administrations provinciales (les parlements) ou locales.
- Le roi est **justicier** suprême. Il peut condamner à mort sans appel. Certes, ne pouvant tout juger dans le royaume il délègue ce pouvoir à des cours souveraines de justice que sont les parlements de Paris, Grenoble, Toulouse, Bordeaux, etc...
- A ces 3 pouvoirs, s'ajoutent ceux de chef de guerre, de battre monnaie, d'être le suzerain, c'est-à-dire le **seigneur de tous les seigneurs** ou le maître de la noblesse.

Légitimités du pouvoir absolu

- **Légitimité coutumière :**
 - Il est d'usage que le **roi arbitre** entre les 3 ordres
 - Il est d'usage que le roi puisse **convoquer les états-généraux** pour demander conseil à ses vassaux ou ses sujets, ou pour lever de nouveaux impôts.
- **Légitimité liée aux lois fondamentales du royaume de France :**
 - **1^{ère} loi** ==> loi « **salique** », la couronne se transmet héréditairement aux seuls hommes, nés légitimes, par ordre de primogéniture. S'il n'y a plus d'héritier au trône, la nation redécouvre le droit de disposer de la couronne en faveur de qui elle veut.
 - **2^{ème} loi** ==> lors de son sacre, le roi s'engage à conserver et défendre les privilèges du clergé, à conserver la paix en son royaume, à **appuyer l'église** dans la lutte contre les hérésies.
 - **3^{ème} loi** ==> sanctionne la majorité du roi à **13 ans**. Avant 13 ans, **une régence** prend l'intérim.
 - **4^{ème} loi** ==> le nouveau roi n'est roi qu'à la mort du roi précédent « **Le roi est mort, vive le roi** ». Ce n'est pas le sacre qui fait le roi mais la seule **hérédité**. Le sacre assigne une nature divine au roi mais n'est pas l'expression d'un choix.
 - **5^{ème} loi** ==> rend le domaine royal **inaliénable** (qui ne peut être cédé) sauf décisions des Etats Généraux.
 - **6^{ème} loi** ==> principe de **catholicité** de la monarchie.
- **Légitimité religieuse :**
 - **Mythologique et païenne** ==> Louis XIV se fait appeler le « **roi soleil** ». Louis XIII est représenté sous les traits d'un *Imperator* romain, dieu vivant.
 - **Chrétienne** ==> le roi est le **droit divin**. Elle fait du roi une personne sacrée ce qui commande le sacrifice et interdit tout sacrilège.

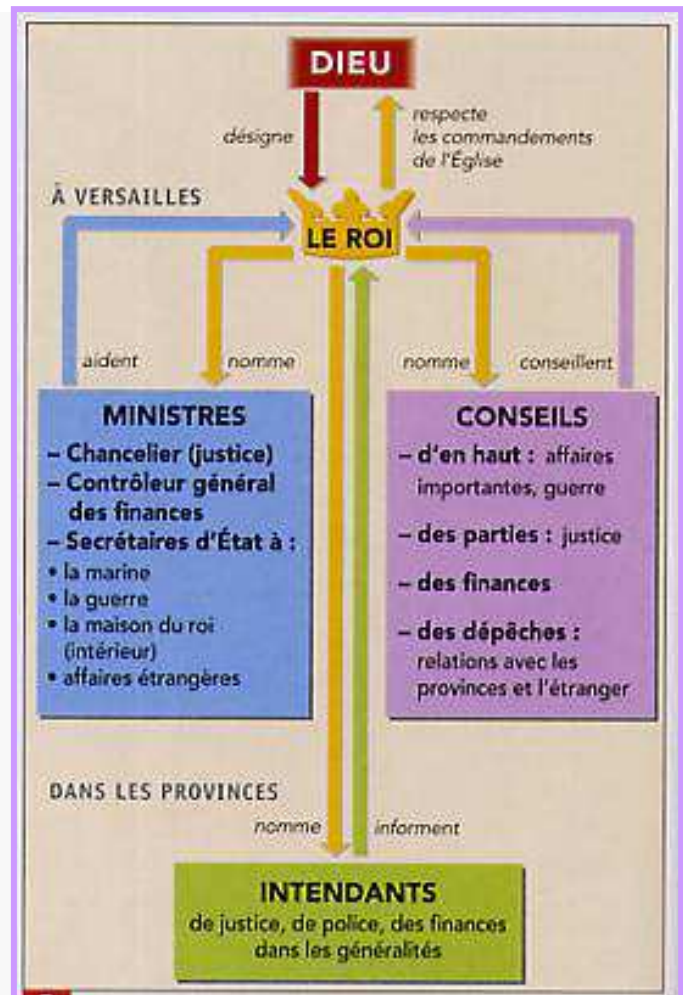
LOUIS XIV

Idées de Louis XIV sur son métier de Roi (1661-1715)

- Le roi tient **son autorité de Dieu**, dont il est le « principal ministre », et il ne doit rendre compte de son action qu'à lui seul.
Dans « *Mémoire pour l'instruction du dauphin* » (rédigé entre **1661 et 1668** par des collaborateurs) Louis XIV affirme que le roi est le **représentant de Dieu sur terre**. A ce titre il est **sacré**, il est la **nation** et l'**Etat**. Les sujets doivent lui obéir. Le pouvoir du roi est absolu, son autorité ne peut être partagée, il ne doit rencontrer aucune opposition.
A la mort de **Mazarin** le **10 Mars 1661**, Louis XIV âgé de 24 ans, reprend la conduite du royaume de France **seul** et décide de ne plus prendre de 1^{er} ministre.
- La **symbolique du pouvoir** s'exprime lors de **cérémonies** (funérailles, sacre, entrées royales...) mais aussi dans les représentations du roi. Ses portraits en costume de sacre mettent en scène les **insignes** de la royauté, les « regalia » qui symbolisent les pouvoirs et le caractère divin de la monarchie : *manteau de sacre bleu, fleur de lys, sceptre, main de justice, épée de Charlemagne, couronne...* Des **représentations équestres** du roi sont élevées sur les places des grandes villes du royaume.
- Louis XIV choisit comme **devise** « *Nec pluribus impar* » (supérieur à tous), s'assimile à **Apollon** et prend comme symbole le **Soleil**.

Gouvernement de Louis XIV

- Louis XIV renforce le **caractère monarchique** (gouvernement d'un seul) du pouvoir exercé par le roi. Aucune constitution ne définit les pouvoirs du roi.
- Louis XIV a une conception très **autoritaire** du pouvoir. Il le centralise autour de sa personne. Il dicte la loi par les **ordonnances** ou des **édits**.
- Il est la **justice**. Il a le droit de grâce et peut emprisonner ses sujets avec les **lettres de cachets**⁴. Il déclare la guerre et signe la paix.
- Le roi qui ne peut gouverner seul, s'appuie sur des **ministres** et des **conseils** qu'il préside. Il s'entoure de collaborateurs qu'il choisit lui-même. « **La main du roi** » s'exerce également en province par l'intermédiaire des **intendants** nommés et révoqués par lui. Ils représentent le roi dans le royaume. Ils ont un rôle administratif, politique, financier et judiciaire. **L'armée** est un instrument de l'ordre intérieur dans les mains du roi.
- **Jean Baptiste Colbert (1619-1683)** ==> contrôleur général des Finances de Louis XIV :
 - Pour assurer la grandeur de la France, il décide de placer l'économie sous le contrôle de l'Etat ==> **mercantilisme**. Selon lui, l'Etat, pour s'enrichir doit vendre plus de marchandises à l'étranger qu'il n'en achète, afin de faire des bénéfices et accumuler or et argent. Il doit intervenir en réduisant les importations et en développant les exportations.
 - Colbert crée des **manufactures** et fait appel à des techniciens étrangers. Il lance des **compagnies de commerce**, encourage la conquête de colonies fournissant des produits dont les Français ont besoin (café, tabac, sucre...), met en chantier une **marine**.
 - Il va tenter d'équilibrer les finances grâce à une **comptabilité** plus claire, un **budget** où les dépenses sont couvertes par les recettes. Cependant, les guerres menées par Louis XIV vont ruiner ses efforts.
 - Pour réformer le royaume, Colbert soumet au roi une **série d'ordonnances** (ex. *des Eaux et Forêts, 1669 ; du Commerce, 1673 ; Code Noir, 1685*)



Manifestation de l'absolutisme

- **Louis XIV veut régner sur les esprits** ==> « **Roi très chrétien** », il entend appliquer la formule « **une foi, un roi, une loi** ». Il affirme une **religion d'Etat** : ses sujets ne peuvent avoir une autre religion que celle du roi. Dès son arrivée au pouvoir il combat le protestantisme et fait persécuter les protestants en usant de violences pour qu'ils se convertissent.
En 1685, il **révoque l'Edit de Nantes** qui permettait aux protestants de pratiquer leur religion : le culte réformé est interdit et les temples sont détruits. 250 000 protestants quittent clandestinement la France pour se réfugier dans les pays protestants voisins. Il entend aussi diriger l'Église de France et nomme les évêques dans l'accord préalable du pape (gallicanisme).
- **La gloire au roi** ==> Louis XIV attire à la cour les **écrivains** et les **artistes** : Lulli, Molière, Racine, La Fontaine, Boileau, La Bruyère. Il leur verse des pensions, leur passe des commandes et les fait entrer dans des académies qu'il contrôle. Les livres et journaux ne peuvent paraître sans l'autorisation du roi
- **La gloire aux armes** ==> Sur les 54 ans du règne de Louis XIV, la France connaît **29 ans de guerre**. La guerre et les victoires permettent de renforcer la gloire et l'autorité du roi, détendre le royaume, d'assurer la sécurité des frontières. Les effectifs de l'armée et de la marine se développent. La France annexe des territoires au nord et à l'est.
Dans les régions conquises, **Vauban** fortifie les villes et constitue la « **frontière de fer** » pour protéger le royaume (double ligne de défense constituée par les villes fortifiées sur les frontières).

⁴ Une **lettre de cachet** est, sous l'Ancien Régime en France, une lettre servant à la transmission d'un ordre du roi, permettant le plus souvent l'incarcération sans jugement, l'exil ou encore l'internement de personnes jugées indésirables par le pouvoir.

La vie à la cour

- La cour qui entoure le roi est composée de la **famille du roi**, des **grands seigneurs** qui acceptent de devenir les serviteurs du roi. En échange il reçoit des « **pensions** ». Cette organisation permet de regrouper les élites sociales dans un même lieu, en créant des règles de vie singulières, pour mieux les contrôler.
- La vie de cour est organisée autour de la **journée du roi** qui est une suite de cérémonies officielles prévues et réglées à l'avance : le lever, le déjeuner, le coucher, l'habillage, le déshabillage, les repas, la chasse... L'**étiquette**⁵ est le rituel chargé de manifester, par des gestes symboliques, le prestige du roi et la soumission des courtisans. Pour occuper ces hommes et ces femmes, le roi donne des **fêtes** des concerts, des bals, des représentations théâtrales.
- Le **système de cour** qui rassemble plus de 6 000 personnes, est fondé sur la manipulation des hommes par le roi pour réduire la noblesse à l'obéissance. Les courtisans deviennent des fidèles soumis.

La société loin de Versailles

- La société repose sur des inégalités et une hiérarchie censées traduire la volonté divine. Ce ne sont pas des individus qui composent la société mais des groupes reconnus par les pouvoirs. La société est divisée en trois ordres :
 - **Le clergé** ==> apparaît comme l'ordre le plus structuré. Il dispose de privilèges : il ne paie pas d'impôt. Ses revenus proviennent des terres qu'il possède et de la dîme (impôt payé à l'Eglise). Le **Haut clergé** (évêques, abbés) vit richement sur de vastes domaines, le **bas clergé** (curés, moines) est misérable.
 - **La noblesse** ==> second ordre privilégié. Il reste la référence d'une société dominée par les valeurs aristocratique (honneur, loyauté, générosité, courage). C'est un groupe restreint qui n'accepte dans ses rangs que ceux qui respectent ses valeurs. Elle ne paie pas d'impôt et a des places réservées dans l'administration et l'armée. La **haute noblesse** vit à la cour et possède d'importants domaines. La **petite noblesse** qui vit sur ses terres en province est pauvre.
 - **Le tiers-états** ==> rassemble le reste de la population, une variété de corps : les bourgeois, le peuple des villes et les paysans. C'est sur eux que reposent les impôts. Certains bourgeois très riches imitent les nobles et achètent des titres qui les anoblissent.

LIMITES DE L'ABSOLUTISME

- Présence de **Richelieu** auprès de Louis XIII et de **Mazarin** auprès de Louis XIV ==> paradoxale. Ces deux « 1ers ministres » maintiennent la monarchie en place mais ils le font à la place du roi ce qui révèle une faiblesse de l'absolutisme.
 - Aucun texte constitutionnel ne définit les limites du pouvoir absolu. Mais le roi est tenu de respecter les « **lois fondamentales du royaume** » (catholique, ne peut pas désigner son successeur, masculinité de la couronne, impossibilité de vendre une partie du domaine royal).
 - La monarchie absolue s'est heurtée aux réalités du royaume. Le pouvoir absolu du roi s'exerce surtout à **Versailles** ; dès que l'on s'éloigne du château, la géographie reprend ses droits : l'insuffisance et la lenteur des moyens de communication, le petit nombre des agents de l'Etat, l'usage des langues régionales.
 - L'absolutisme est limité par les « **privilèges** » des ordres, des provinces, des villes et communautés du royaume, le respect des coutumes, l'autorité locale des seigneurs. L'absolutisme a du mal à s'imposer. Il doit tenir compte de **résistances** énergiques. Les campagnes se soulèvent lorsque les impôts augmentent trop. La noblesse supporte mal d'être écartée des grandes décisions.
 - L'absolutisme est la **volonté d'un homme** plus qu'un système théorique. François Furet affirme que la monarchie absolue est un compromis entre la construction d'un Etat moderne et le maintien d'organisations sociales héritées des temps féodaux. Cette construction est remise en cause dès la mort de Louis XIV. La personnalité de ses successeurs (Louis XV et Louis XVI), **l'évolution de la société** feront contester cette pratique de gouvernement.
- ⇒ Sous Louis XIV, l'absolutisme atteint son apogée. Au XVIII^e siècle, après la disparition du roi Soleil l'absolutisme perd lentement de son intensité pour s'éteindre complètement entre le **22 Juin et le 9 Juillet 1789**, dates où s'établit une Assemblée constituante. Le roi partage son pouvoir jusqu'au **10 Aout 1792** avant d'abdiquer.

⁵ L'**étiquette** désigne l'ensemble des protocoles qui régissent la vie du roi et de sa Maison. Ces protocoles, suivis à la lettre par la noblesse de cour, permet à Louis XIV de la maintenir sous son contrôle. Dès l'installation à « Versailles », l'étiquette est un mode de gouvernance très efficace à l'absolutisme.